

« VOUS N'ÊTES PAS UN VRAI CANDIDAT » : REMISE EN CAUSE DE LA PLACE INSTITUTIONNELLE DANS LE GENRE DU DÉBAT TÉLÉVISÉ

Carole HENGUELY & Garance ZENKLUSEN
Université de Lausanne – section de français
carole.henguely@unil.ch & garance.zenklusen@unil.ch

Résumé

Ce travail a pour objectif d'analyser la remise en question de la place institutionnelle dans un exemple de débat télévisé. Afin d'explorer cette problématique encore peu exploitée, cet article prendra pour corpus de travail l'interaction opposant Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon dans l'émission *Des Paroles et des Actes*, et tâchera de déterminer la manière dont la place institutionnelle de « candidat à l'élection présidentielle » de Jean-Luc Mélenchon est discursivement (dé)construite. On postulera notamment que si Marine Le Pen délégitime son adversaire politique, c'est pour mieux se construire en opposition. On s'intéressera également au genre du débat et aux conditions devant être réunies pour que l'on qualifie une interaction de « débat télévisé ».

Mots-clés : Place institutionnelle, délégitimation, identité, cadre interactif, débat télévisé

1. Introduction

La place institutionnelle est décrite par Robert Vion comme la seule place préexistante à l'interaction discursive. La place institutionnelle serait donc définie par l'identité de l'individu et non pas par le discours. Par conséquent, en théorie, elle ne devrait pas être contestée, ni construite ou encore déconstruite dans le discours. Or, dans l'émission *Des Paroles et des Actes* du 23 février 2012, Marine Le Pen s'attaque à la place institutionnelle de son adversaire politique. Elle lui refuse en effet sa place de « candidat à l'élection présidentielle », notamment lorsqu'elle lui dit : « vous n'êtes pas un vrai candidat Monsieur donc par conséquent je ne débats pas avec vous puisque vous allez appeler à voter Hollande » (extrait n°3, l. 7-8). Que se passe-t-il alors quand cette place particulière est questionnée ? A quoi cela sert-il de destituer son adversaire politique de sa place institutionnelle ? Quelles sont les conséquences d'une telle déconstruction ? C'est à ces questions que nous tenterons de répondre dans le cadre de cette recherche.

2. Problématique et hypothèses

Notre travail s'articulera donc autour de la question suivante : **Comment se (dé)construit discursivement la place institutionnelle de candidat à l'élection présidentielle dans le cadre d'un débat télévisé opposant Marine Le Pen à Jean-Luc Mélenchon ?** Afin de répondre à cette question, nous vérifierons, tout au long de cette recherche, deux hypothèses :

- (1) Marine Le Pen délégitime son adversaire politique en contestant sa place institutionnelle afin de se construire en opposition par rapport à lui.
- (2) Cette contestation de la place institutionnelle empêche la réunion des conditions nécessaires à la réalisation du débat : l'échange reste donc bloqué au niveau méta-discursif.

Ces deux hypothèses sont liées dans la mesure où c'est la remise en question de la place institutionnelle qui va à la fois servir de stratégie de valorisation personnelle à Le Pen, et qui va également limiter le débat à une discussion des paramètres relationnels de l'échange.

3. Corpus

Les exemples de notre corpus sont issus d'un débat télévisé diffusé sur la chaîne *France 2* le 23 février 2012 dans l'émission *Des Paroles et des Actes* diffusée en direct et présentée par David Pujadas. Cette émission de télévision politique mensuelle a été créée en 2011 et est conçue autour d'une personnalité de premier plan invitée à présenter son programme et à défendre ses opinions politiques. L'invitée principale était Marine Le Pen, présidente du Front national et candidate à l'élection présidentielle française de 2012. Au fil de l'émission, plusieurs intervenants se sont succédés face à elle, dont le politicien Jean-Luc Mélenchon invité à assumer le rôle de contradicteur. Ce face-à-face a beaucoup fait parler de lui dans la presse et sur internet : il a été qualifié d'« impossible débat » (*L'Express*, 22 février 2012), de « duel avorté » (*Le Temps*, 24 février 2012), de « non-débat » (*France Soir*, 25 février 2012) et même de « débat qui n'en était pas vraiment un » (23 :37) par le présentateur David Pujadas à la fin de la rencontre.

Il faut savoir qu'avant la diffusion de l'émission, Marine Le Pen avait déjà exprimé son refus de débattre avec Monsieur Mélenchon, considérant que *France 2* visait par là à lui imposer de force un adversaire qu'elle estime violent et insultant. Selon elle, le but de la chaîne est d'augmenter son audience en organisant un face-à-face qui pourrait « créer le buzz ». La candidate exprime d'ailleurs cette idée au début du débat : « on se pose la question de savoir si [les Français] vous intéressent, à part peut-être pour l'audimat qu'ils apportent » (01 :41), « ce débat est organisé uniquement pour une logique commerciale » (01 :49). La présidente du Front national avait également affirmé qu'elle préférerait se retrouver face à un candidat d'un autre parti politique (de l'UMP ou du PS).

Nous avons décidé d'étudier cet échange car nous avons remarqué qu'il avait la particularité de ne traiter que très peu des thèmes d'actualité et du contenu du programme électoral des deux candidats, et qu'il se caractérisait au contraire par le refus, de la part de Marine Le Pen, de s'engager dans une discussion avec son adversaire politique. En effet, celle-ci rejette les propositions avancées par Jean-Luc Mélenchon et refuse de traiter des thèmes qu'il tente d'aborder avec elle. Nous nous trouvons donc face à un débat très peu conventionnel puisque tout au long de la rencontre, les propos de Marine Le Pen ne dépassent pas le niveau méta-discursif, restant ainsi cantonnés au seul cadre interactionnel.

Le corpus a été constitué de manière à rendre compte des principaux moments de l'émission où l'on pouvait voir Marine Le Pen contester la place de candidat à l'élection présidentielle de Jean-Luc Mélenchon et remettre de ce fait en cause la légitimité de son opposant à débattre avec elle. Nous avons sélectionné trois extraits¹ qui selon nous représentaient les attaques explicites directes faites par Marine Le Pen à l'encontre de la place institutionnelle de son adversaire politique. De nombreux autres passages témoignent de cette contestation, mais ceux-ci se situent davantage au niveau non verbal ou sont caractérisés par une attaque plus implicite de la part de Marine Le Pen.

4. Méthode d'analyse

Dans le cadre de notre analyse, nous avons choisi de nous pencher sur la théorie des places développée par Robert Vion. Selon ce linguiste, toute interaction est caractérisée par un jeu de positionnement complexe pouvant être étudié à travers cinq types de places en interrelation constante : les places institutionnelles, modulaires, subjectives, discursives et énonciatives. Nous nous pencherons plus particulièrement sur le rôle de la place institutionnelle au sein des extraits de notre corpus. Il s'agit, parmi les cinq types de places que relève l'auteur, de la place la moins négociable. En effet, elle s'attache à un élément de l'identité qui est démontrable, c'est pourquoi on la considère généralement comme étant attestée et donc difficilement contestable. Robert Vion en propose la définition suivante :

Les places institutionnelles semblent provenir de positions sociales extérieures et antérieures au déroulement d'une interaction. Le rapport de place médecin/malade, qui contribue à définir la consultation médicale, est antérieur à toute consultation particulière, de même que les rapports enseignant/étudiants ou service/clients préexistent au cours ou à la transaction de service. Ces rapports institutionnels contribuent à définir le cadre social de la rencontre et justifient une typologie des interactions. [...]. Les sujets disposent d'une typologie implicite leur permettant de reconnaître d'entrée le cadre social et institutionnel dans lequel se déroule telle « rencontre » particulière qui les réunit, et c'est en associant cette rencontre à un ou plusieurs type(s) d'interaction déjà expérimenté(s) qu'ils peuvent définir la situation et donner ainsi du sens à leurs activités et aux énoncés échangés. (Vion 1995 : 182).

Ainsi, on comprend que quel que soit le cadre dans lequel se déroule l'interaction, la place institutionnelle occupée par chacun des sujets communicants permet de déterminer le type de relation à établir. Il y a donc des règles comportementales à adopter, mais « celles-ci

¹ Pour consulter ces extraits, se référer aux annexes en fin de travail.

ne sont jamais impératives au point de contraindre le sujet à recourir à une et une seule manière de parler et d'agir » (Vion 1996 : 27).

Au fil de notre analyse, il s'agira de comprendre comment s'opère le rejet d'une place institutionnelle qui n'aurait *a priori* pas lieu d'être contestée puisqu'elle est en quelque sorte inhérente à la personne. En effet, tout au long du face-à-face, Marine Le Pen procède à une déconstruction discursive de la place de candidat à l'élection présidentielle de Jean-Luc Mélenchon alors que celle-ci est clairement établie dans le cadre de l'émission (par le présentateur et par le synthétiseur affiché à l'écran). Une telle attitude a des conséquences importantes sur le déroulement du débat puisqu'elle implique une remise en cause de toutes les autres places constitutives de la relation.

Comme le fait remarquer Vion, « ce sont les sujets qui, par leurs activités, définissent les situations dans lesquelles ils communiquent même si celles-ci [...] semblent déjà définies de l'extérieur par des positions sociales et professionnelles. [...] Dans la mesure où les rôles doivent être joués, il faut encore que les acteurs acceptent ces rôles et qu'ils veulent bien les « jouer » (Vion 1995 : 182-183). Dans notre cas, on constate que Marine Le Pen accepte son rôle (celui de candidate à l'élection présidentielle), mais refuse d'attribuer ce même rôle à son contradicteur Jean-Luc Mélenchon. Ainsi, toute l'argumentation de la présidente du Front national se basera sur l'idée que son adversaire politique n'est pas en mesure de prétendre à la même place institutionnelle qu'elle.

Dans le cadre de ce travail, nous nous intéresserons également aux caractéristiques qui définissent le genre du débat télévisé afin de déterminer si notre corpus peut bel et bien être qualifié de « débat », malgré le refus de Marine Le Pen de s'engager sur des sujets d'actualité politique. Nous nous proposons donc d'offrir des définitions du genre du débat télévisé pour ensuite tenter de les appliquer à l'émission *Des Paroles et des Actes* du 23 février 2012.

Tout d'abord, Noël Nel définit le débat télévisé de la manière suivante : « une émission portée par l'objectif d'information et traversée par la dimension polémico-contractuelle de la communication. » (Nel 1990 : 16). Le débat télévisé se distinguerait donc des autres types de discours par deux aspects fondamentaux : sa mission d'information et son caractère polémique. Comme nous le verrons, dans notre corpus, la dimension polémique prend largement le dessus sur le but informatif de l'émission. Ainsi, il est légitime de se demander si cet échange peu commun mérite l'appellation « débat », puisque le côté informatif est largement négligé. Nous tenterons d'offrir une réponse à cette question dans l'analyse du corpus.

Patrick Amey propose quant à lui une définition plus détaillée du débat :

Le débat : engage aussi une interaction symétrique dans la mesure où les participants ont des savoirs, des statuts et des aptitudes équivalents ou comparables pour argumenter et exprimer leurs opinions. Parmi les *types d'interaction* en vigueur sur les plateaux de télévision, le débat est le plus formalisé et le plus ritualisé, donnant lieu à un contrôle du temps de parole. Il est par ailleurs un genre télévisuel à part entière qui repose sur l'opposition (*l'agôn*) et la confrontation de points de vue divergents. S'il mobilise des stratégies discursives destinées à préserver ou à menacer la « face » des protagonistes, le débat suppose aussi un agir pragmatique et perlocutoire : faire

changer d'avis l'adversaire, faire adhérer le public à son camp, infléchir le vote des indécis lors du débat politique. (Amey 2009 : 87).

On peut retenir de cette citation que le débat est un type d'interaction hautement ritualisé où s'affrontent des participants aux statuts comparables en défendant des opinions divergentes. Il est également intéressant de noter que le débat présuppose une relation compétitive entre les participants qui est partiellement due à la symétrie de leurs places modulaires et institutionnelles. Dans notre corpus, on retrouve bien cet affrontement de deux débattants aux statuts comparables. Toutefois, Marine Le Pen ne cherche pas à faire changer d'avis son adversaire, mais plutôt à décrédibiliser sa personne. De plus, si on admet qu'elle désire séduire le public, on verra qu'elle ne le fait pas d'une manière conventionnelle en exposant des idées politiques, mais en s'engageant dans un combat relationnel avec Jean-Luc Mélenchon.

5. Analyse

5.1 Extrait 1 : « vous n'êtes pas du tout au même niveau électoral que moi »

- déb. Le Pen : [...] ce débat n'a pas de sens ↗ (.) parce que d'abord ↗ euh vous n'êtes pas du tout au même niveau [*mouvement vif de tête*] euh électoral (..) euh que que moi ↗ et c'est la raison pour laquelle ↗ (..) euh je (..) réclamais (...) que
- déb. Mélenchon : je vous ai battu aux européennes vous aviez un siège et votre numéro (déb. Le Pen : bon d'accord) deux (.) je l'ai battu à plate couture [*gestes répétés du doigt vers l'avant*] (déb. Le Pen : donc) quant à (.) le point où je suis dans les sondages aujourd'hui ↗ (.) c'est le score [*pointage de doigt*] qu'a (déb. Le Pen : oui) fait votre père la dernière fois (déb. Le Pen : oui) prenez-moi [*geste de la main de haut en bas*] de moins haut s'il vous plaît (.) car la surprise va être extrême [*geste du doigt vers le haut*] pour vous bientôt
- déb. Le Pen non non j=sais pas j=vous prend pas de haut mais (...)
animateur j'aurais bien aimé comme je suis- comme je sss
animateur Marine Le Pen va vous répondre on va essayer de garder à ce débat la tenue qu'il y a eu dans le précédent (.)
animateur allez-y
- déb. Le Pen mais comme je suis dans le trio- comme je suis dans le trio de tête ↗ [*poing fermé*] (.) bon (..) j'aurais bien aimé évidemment (.) seule capable [*doigt pointé*] pour l'instant en tout cas d'être au second tour ↗ [*poing refermé*] d=cette élection présidentielle (.) pouvoir débattre avec ceux dont je pourrais éventuellement (.) prendre la place ↗ [*sourire et penchement de tête en direction de déb. Mélenchon*] (.) au second tour c'est-à-dire soit (.) évidemment monsieur Hollande ↗ soit monsieur euh Sarkozy. [...]

Le premier extrait de notre corpus de travail contient la première attaque à la place institutionnelle du débat télévisé. Dans cet extrait, Marine Le Pen s'en prend au statut de « candidat à l'élection présidentielle » de Jean-Luc Mélenchon. Celui-ci réagit vivement aux propos de Marine Le Pen visant à le destituer de sa place institutionnelle, ce qui contraint donc Le Pen à réorienter sa stratégie d'attaque. Comme on le verra, la candidate du Front National emploie successivement plusieurs stratégies pour attaquer la place institutionnelle de son adversaire. Nous allons à présent analyser les différentes stratégies mises en place par Marine Le Pen pour délégitimer Jean-Luc Mélenchon et renforcer ainsi sa propre place institutionnelle.

Dans un premier temps, Marine Le Pen conteste la place institutionnelle de Jean-Luc Mélenchon d'une manière très directe (lignes 1 à 4) :

ce débat n'a pas de sens ↗ (.) parce que d'abord ↗ euh vous n'êtes pas du tout au même niveau [*mouvement vif de tête*] euh électoral (..) euh que que moi ↗

La présence du pronom « vous » marque une attaque explicite de la face de Jean-Luc Mélenchon. Le premier tour de parole de la débattante Le Pen s'articule donc autour de la relation « moi-vous ». Marine Le Pen place en effet les pronoms « vous » et « moi » sur un même axe, celui du « niveau électoral ». Selon elle, la place supérieure qu'elle occuperait sur cet axe justifierait son refus de débattre de problèmes d'actualité avec son adversaire. En se plaçant en opposition directe avec Mélenchon, elle tente de marquer une différence entre leurs statuts, alors qu'en théorie, leurs places institutionnelles sont égales ; ils sont tous deux « candidats à l'élection présidentielle », comme l'indiquent les synthétiseurs présentant à l'écran les débattants. Le parallélisme de leurs places les met en concurrence directe. Il n'est donc pas étonnant que Marine Le Pen tente de se démarquer de son adversaire en le discréditant. En déconstruisant la place institutionnelle de Jean-Luc Mélenchon, Le Pen renforce la sienne car, en le destituant de son statut de « candidat à l'élection présidentielle », elle devient la « seule capable pour l'instant en tout cas d'être au second tour d'une élection présidentielle » (l. 18-20), comme elle le dit dans l'extrait.

En utilisant un acte assertif, Marine Le Pen s'autorise à prononcer une « réalité » sur l'état du monde : Jean-Luc Mélenchon n'est pas au même niveau électoral qu'elle. Elle présuppose donc avoir l'autorité nécessaire pour présenter ces propos comme un fait indiscutable, ce qui rend son attaque encore plus forte. Comme on le verra, cette stratégie de déconstruction de la place institutionnelle de son adversaire politique va être contestée par Mélenchon.

De plus, il est intéressant de noter que Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon font tous deux appel au registre de l'« excès ». En effet, Le Pen déclare que son adversaire n'est « pas du tout » (l. 2) au même niveau électoral qu'elle. Mélenchon, dans sa réponse, emploie lui aussi des expressions telles que : « à plate couture » (l. 6) et « extrême » (l. 11). L'utilisation de ces termes forts démontre une posture confiante et agressive.

Dans le premier tour de parole de Jean-Luc Mélenchon (l. 5 à 12), qui fait suite à l'attaque de sa place institutionnelle, celui-ci réfute l'assertion de Le Pen quand au « niveau

électoral » soi-disant inégal. Il réagit très fortement à la contestation de son statut de « candidat à l'élection présidentielle ». Mélenchon articule lui-aussi son discours autour de la relation « je-vous », et s'engage ainsi dans la confrontation relationnelle que Le Pen amorce dans son premier tour de parole. On dénombre quatre pronoms de la première personne (« je » (l. 5, 6 et 8) et « moi » (l. 10)) ainsi que cinq occurrences de pronoms de la deuxième personne plurielle (« vous » (l. 5, 11 et 12) et « votre » (l. 9)). Ce taux d'occurrence élevé des pronoms personnels démontre que le dialogue tourne exclusivement autour de la relation des deux débattants et non autour de sujets d'actualité politique, comme cela serait attendu lors d'un débat télévisé. Puisque Marine Le Pen attaque la personne de Jean-Luc Mélenchon et non son parti ou ses idées politiques, celui-ci se voit obligé de réagir à cette attaque personnelle, ce qui explique l'orientation du discours sur les paramètres du cadre interactif.

Au niveau non verbal, on peut également noter de nombreux gestes du doigt pointant la débattante Le Pen qui semblent témoigner d'une attitude agressive. Jean-Luc Mélenchon ne se laisse donc pas démonter par l'attaque de Marine Le Pen et conteste agressivement la tentative de déconstruction de sa place institutionnelle. De plus, le candidat du Front de Gauche attire l'attention sur le comportement méprisant de son adversaire en prononçant un acte directif : « prenez-moi de moins haut s'il vous plaît » (l.10-11). Marine Le Pen va d'ailleurs se défendre d'avoir été condescendante et va tenter de justifier son attaque de la place institutionnelle.

On remarque donc que Marine Le Pen, quand elle reprend la parole, change de stratégie pour contester la place institutionnelle de son opposant politique. Elle délaisse sa précédente place subjective de « méprisante » pour en assumer une nouvelle plus conciliante et aimable qui va aller de pair avec sa nouvelle stratégie d'attaque de la place institutionnelle de Mélenchon. La présence de cinq pronoms personnels « je » dans sa courte intervention des lignes 13-15 révèle un recentrement du discours sur sa propre personne et non plus sur sa relation avec son opposant : « non non j'sais pas j'vous prends pas de haut mais j'aurais bien aimé comme je suis- comme je sss » (l. 15-16). Ce recadrage discursif sur elle-même se poursuit dans la suite de l'extrait et a pour conséquence d'évincer Mélenchon de l'interaction. En effet, on ne note plus de pronoms personnels « vous » aux lignes 17 à 24. Marine Le Pen ne s'attaque donc plus directement à Jean-Luc Mélenchon, mais se valorise elle-même à la place.

Toutefois, même si l'attaque de la place institutionnelle de Jean-Luc Mélenchon n'est plus explicite dans les lignes 17-24, cela ne veut pas dire qu'elle est inexistante. En effet, en s'affirmant comme « la seule capable pour l'instant d'être au second tour de cette élection présidentielle » (l. 18-20), elle sous-entend que Mélenchon, lui, n'en est pas capable. Par conséquent, même si on ne retrouve plus de pronom personnel « vous » attaquant directement Jean-Luc Mélenchon, l'attaque de sa place institutionnelle se poursuit. Le changement de stratégie opéré par Le Pen peut être expliqué par la vive réaction de Jean-Luc Mélenchon face à l'attaque dont il est victime. Elle déconstruit donc implicitement la place institutionnelle de Mélenchon en se construisant elle-même comme la « vraie candidate », la seule qui ait, selon elle, de réelles chances de remporter cette élection.

Au niveau lexical, on remarque des traces de ce revirement stratégique. En effet, plusieurs expressions marquent une posture modeste : « pour l'instant en tout cas » (l. 19) et « éventuellement » (l. 21), à l'opposé de l'attitude agressive et confiante du début de l'extrait. De plus, la présence de l'adverbe « évidemment » (l. 18) semble traduire la volonté de Marine Le Pen de justifier sa conduite. Au niveau non-verbal, on peut également noter un changement de posture face à son adversaire. En effet, on la voit sourire (l. 21), ce qui contribue à renforcer l'image plus conciliante et gentille qu'elle essaie de faire passer. Cette réorientation stratégique est d'ailleurs déjà amorcée par les interruptions de Marine Le Pen lors du tour de parole de Jean-Luc Mélenchon (« bon d'accord » (l. 6), « oui » (l. 9 et 10)) et lorsqu'elle se défend d'avoir pris son adversaire politique de haut (l. 15-16).

5.2 Extrait 2 : « vous n'êtes pas un vrai candidat »

déb. Le Pen : [...] alors la troisième raison ↗ (.) excusez moi parce que j'en ai trois (.) de ne pas vouloir débattre avec vous (..) c'est que vous n'êtes pas un vrai candidat (1.5s.) ben non ↗ (..) puisque vous avez d'ores et déjà dit que vous alliez euh faire voter pour Monsieur Hollande ↗ (.) par conséquent moi je débats avec des candidats à la présidentielle ↗ (..) pas des candidats [déb. Mélenchon hoche de la tête] à des postes de ministres (déb. Mélenchon : he he) qui vont appeler au deuxième tour à euh faire voter (déb. Mélenchon : oui oui c'est ça) pour quelqu'un qui a dit (..) que il n'y avait rien à craindre (..) de sa politique puisque (..) euh il participait d'un mouvement qui avait (.) euh libéralisé l'économie (.) privatisé (.) euh ouvert l'économie à la finance [déb. Mélenchon secoue la tête] euh (.) aveu qui a été fait (déb. Mélenchon : je vous plains) par Monsieur Hollande ↗ (..) euh lors euh d'un d'un article (XXX) (déb. Mélenchon : il est peu probable que vous convainquiez qui que ce soit en ce moment) donc (.) donc si vous voulez moi ↗ (.) comme je pense que euh (...) je peux éventuellement euh expliquer ici euh profiter de (..) de cette invitation ↗ qui m'est faite [déb. Le Pen sourit] (..) euh d'expliquer euh (.) pourquoi vous êtes une imposture ↗ (..) dans cette élection ↗ [...]

Dans ce second extrait, on constate qu'une fois de plus tout l'échange se limite à rendre compte de la situation relationnelle des deux sujets communicants. En effet, il apparaît toujours impossible d'« entrer » à proprement parler dans le débat puisque les paramètres du cadre interactif sont toujours remis en question. D'un point de vue linguistique, on observe qu'il y a une forte polarisation entre d'un côté le « je » et le « moi » de Marine Le Pen et de l'autre le « vous » qui rapporte à Jean-Luc Mélenchon. De plus, le discours est ponctué au plan paraverbal de pauses et marqué à plusieurs reprises par une intonation montante, ce qui a pour effet d'accentuer les propos de Le Pen et de les mettre en valeur. On constate que la débattante Le Pen, en plus de déconstruire la place institutionnelle de Mélenchon, attribue à celui-ci une nouvelle place, qui, selon elle, se présente comme étant plus conforme à la réalité : elle le requalifie donc, de manière indirecte, de « candidat à un poste de ministre ».

De ce fait, elle place son opposant dans une situation d'infériorité par rapport à elle, ce qui a naturellement pour effet de valoriser sa propre position et de justifier son attitude négative vis-à-vis de Jean-Luc Mélenchon.

Il semble évident que la stratégie d'attaque de Marine Le Pen consiste ici à déconstruire la place institutionnelle de son opposant afin de mieux construire sa propre place de candidate à l'élection présidentielle. Ceci permet à la politicienne de se démarquer de Jean-Luc Mélenchon qui se trouve en réalité dans une position électorale similaire à la sienne. En effet, au moment de la diffusion de cette émission, tous deux étaient situés dans les sondages en position de faiblesse par rapport aux candidats favoris François Hollande et Nicolas Sarkozy. De plus, ils représentent tous deux les extrêmes du point de vue du positionnement politique puisque Marine Le Pen défend des idées d'extrême droite et son opposant adhère aux valeurs d'extrême gauche.

Plutôt que d'entrer dans une quelconque discussion avec son adversaire, Marine Le Pen s'attribue dans cet extrait le rôle d'expliquer au public qui l'entoure et aux téléspectateurs pourquoi Monsieur Mélenchon est « une imposture » (l. 18) à ses yeux. Les conditions nécessaires n'étant pas réunies pour qu'une réelle confrontation puisse avoir lieu, la candidate décide qu'il lui faut alors démontrer l'illégitimité de son interlocuteur. Elle remet donc en cause la sincérité de son opposant qui trompe son public en s'attribuant une place qu'il n'occupe pas réellement. Ainsi, Le Pen tente de montrer ici qu'elle n'est pas dupe puisqu'elle sait que son adversaire tente de se faire passer pour quelqu'un qu'il n'est pas. Elle se pose ici en tant qu'experte en montrant qu'elle détient des informations qui lui donnent la possibilité d'expliquer pourquoi elle se permet une telle affirmation (l. 15-19) :

donc si vous voulez moi ↗ (.) comme je pense que euh (...) je peux éventuellement euh expliquer ici euh profiter de (...) de cette invitation ↗ qui m'est faite [déb. Le Pen sourit] (...) euh d'expliquer euh (.) pourquoi vous êtes une imposture ↗ (...) dans cette élection ↗

En parlant de « cette invitation qui [lui] est faite », Marine Le Pen semble vouloir rappeler qu'elle est l'invitée principale au centre de l'émission et Monsieur Mélenchon n'est de son côté qu'un simple intervenant. Ainsi, au lieu d'occuper une place modulaire équivalente de débattants, la candidate replace son adversaire dans une position inférieure à la sienne.

Dans cet extrait, les deux interlocuteurs ne s'écoutent pas l'un l'autre, ils entrent dans un véritable dialogue de sourds. En effet, Marine Le Pen ignore son adversaire et n'offre aucune réaction aux multiples interventions de celui-ci. La longue pause d'une seconde et demi qui suit « vous n'êtes pas un vrai candidat » (l. 2-3) montre que la candidate s'attendait à une réaction de la part de Jean-Luc Mélenchon, mais ce dernier ne réplique pas. De son côté, le président du Front de gauche critique la stratégie d'attaque de Le Pen car il considère qu'elle n'aura pas l'effet escompté : « il est peu probable que vous convainquiez qui que ce soit » (l. 14). De plus, il tourne ces propos en dérision : « he he » (l. 7), « oui oui c'est ça » (l. 8), « je vous plains » (l. 12).

5.3 Extrait 3 : « je ne débats pas avec vous »

- déb. Mélenchon : [...] et d'ailleurs (animateur : XXX) vous vous ne servez à rien (.) depuis quarante ans qu'à distiller de la haine [gestes de la main] (.) [plan sur la déb. Le Pen] voilà tout ce que vous faites (1s.) voilà la seule utilité REGARDEZ-MOI [la déb. Le Pen secoue la tête] quand je vous [plan global du plateau] parle (animateur : alors) Madame [plan sur les deux déb.] vous pouvez tout de même accepter ça ↑ (..)
- déb. Le Pen : vous n'êtes pas un vrai candidat Monsieur donc par conséquent [hausse les épaules] je ne débats pas avec vous ↑ [petit secouement de tête] puisque vous allez appeler à VOTER HOLLANDE [sourire]
- déb. Mélenchon : je ne suis pas un vrai candidat vous voyez le mépris (.) regardez le mépris (.) Madame [pointe le doigt en direction de la déb. Le Pen] C'EST DANS LES URNES qu'on va voir qui est le vrai candidat (..) c'est dans les urnes qu'on va le voir ce n'est pas à vous de le décider (animateur : alors pour faire) car lorsque j'aurai déposé ma candidature (.) et bien je serai le candidat de ce front du peuple [hochement de tête] (.) (animateur : bien) et c'est VOUS [pointe le doigt en direction de la déb. Le Pen] qui allez retourner dans votre tanière [la déb. Le Pen hausse les sourcils] (.) comme vous le faites depuis quarante ans car vous ne servez absolument à rien [pointe le doigt en direction de la déb. Le Pen] (.) ni au premier [un doigt levé] ni au deuxième [deux doigts levés] tour (.) [le déb. Mélenchon change de posture et se met en retrait]
- animateur : est-ce qu'on peut faire baisser un peu la pression [...]

Dans le premier tour de parole de Mélenchon, la présence répétée du pronom personnel « vous » nous indique que le discours du politicien est focalisé sur son opposante. En effet, celui-ci attaque Marine Le Pen, notamment en utilisant un lexique très excessif (« tout », « rien », « qu' », « seule », etc.) dans le but de la disqualifier. Le candidat formule un grand nombre d'actes assertifs afin de se positionner comme expert en mesure de rendre compte de l'inutilité de son adversaire politique (« vous ne servez à rien », l. 1). De plus, Jean-Luc Mélenchon hausse le ton tout en adressant à son opposante l'acte directif « REGARDEZ-MOI » (l. 4) qui menace la face de celle-ci puisqu'elle implique sa corporéité.

Face à de tels propos, Marine Le Pen se montre détachée et indifférente. Elle évite tout contact visuel et nie l'autorité de son contradicteur. En effet, on constate, tant au niveau verbal (négations) que non verbal (secouement de tête, détournement du regard), que celle-ci refuse toute communication avec le président du Parti de gauche. Elle se pose comme étant calme et impassible face aux propos très forts avancés par Mélenchon à son encontre. En refusant d'accorder une quelconque reconnaissance à la stratégie d'attaque de son adversaire, la politicienne remet indirectement en question la capacité de ce dernier à débattre avec elle.

Dans le second tour de parole de Jean-Luc Mélenchon, on constate une réaction très forte face à la remise en cause par Marine Le Pen de sa place institutionnelle. Au niveau non verbal, beaucoup d'éléments tendent à montrer Mélenchon comme agité et indigné. On

remarque notamment qu'il se penche en avant et pointe du doigt Marine Le Pen à plusieurs reprises. Enfin, lorsqu'il finit de parler, il change de posture et prend une position plus en recul. Face à cela, Marine Le Pen joue la carte de l'indifférence et semble même un peu amusée. Elle détourne la tête et le regard, et paraît ignorer les propos de son interlocuteur, ce qui représente une forme de non-reconnaissance de la légitimité de Mélenchon à s'exprimer et à exposer son point de vue. Ce dernier déclare explicitement son désaccord en utilisant un vocabulaire volontairement marqué dans le but de disqualifier Marine Le Pen. Il répète à plusieurs reprises le mot « candidat », ce qui est le signe d'une volonté de l'interactant de se justifier et de rétablir ainsi la légitimité de sa place institutionnelle. L'acte assertif « regardez le mépris » (l. 10-11) est une manière de prendre à parti le public, le présentateur et les téléspectateurs afin d'insister sur l'attitude méprisante de Le Pen. Ceci induit une forme de polarisation qui permet à Mélenchon de se caractériser positivement par rapport à son adversaire. Enfin, l'acte assertif fort « vous ne servez absolument à rien » (l. 19) apparaît une seconde fois, toujours dans le but de décrédibiliser son opposant et de remettre en cause son travail et son rôle dans le cadre de l'élection présidentielle. Cette stratégie est relativement similaire à celle de Marine Le Pen puisqu'elle remet en cause la fonction exercée par cette dernière. On constate donc que le discours des deux débattants est toujours orienté vers l'autre et vise continuellement à déconstruire l'identité de l'opposant. Ceci se fait ressentir par le nombre d'interpellations de l'autre (avec l'emploi répétitif du « vous ») et par les tournures négatives des différents actes assertifs qui sont produits. Finalement, en ce qui concerne les interventions de l'animateur, on voit qu'il tente à plusieurs reprises de se placer comme médiateur entre les deux débattants et qu'il essaie de rétablir l'ordre mais sans grand succès puisqu'il est ignoré par Mélenchon.

5.4. Un « vrai-faux débat » ?

Nous allons à présent tenter de vérifier notre deuxième hypothèse concernant le blocage de l'interaction au niveau méta-discursif. Nous avons en effet postulé que la contestation de la place institutionnelle empêche la réunion des conditions nécessaires à la réalisation du débat et qu'ainsi, le dialogue se situait au niveau méta-discursif, c'est-à-dire au niveau des paramètres communicationnels du débat lui-même.

Tout d'abord, en contestant la place institutionnelle de Jean-Luc Mélenchon, Marine Le Pen attaque l'un des paramètres nécessaires à l'interaction. En effet, si M. Mélenchon est invité à participer à l'émission, c'est en sa qualité de « candidat à l'élection présidentielle ». Si cette place institutionnelle lui est refusée par son adversaire politique, toutes ses autres places sont également remises en question. En effet, comme Robert Vion l'explique, les places modulaires, discursives, subjectives et énonciatives sont subordonnées à la place institutionnelle. Si Jean-Luc Mélenchon n'est pas un « candidat à l'élection présidentielle », sa place de modulaire de « débattant » est alors attaquée. Ainsi, le candidat du Front de Gauche ne peut pas laisser passer cette contestation sans réagir car c'est sa légitimité à participer au débat télévisé qui est remise en cause. Le statut de « candidat à l'élection

présidentielle » est effectivement ce qui permet à Jean-Luc Mélenchon d'affronter Marine Le Pen dans le cadre d'un débat en période de campagne électorale ; la place institutionnelle de « candidat à l'élection présidentielle » de nos deux débattants serait donc, selon la Présidente du Front National, un prérequis nécessaire à l'interaction du type « débat pré-électoral ». En réalité, on pourrait tout à fait imaginer un débat entre des interlocuteurs n'ayant pas le même statut, mais Marine Le Pen utilise cette soi-disant inégalité comme une raison de refuser le débat. Il est toutefois intéressant de remarquer que dans une autre section de la même émission, Marine Le Pen accepte de débattre avec Henri Guaino, le « conseiller spécial du président de la République ». On peut alors se demander si son refus de débattre avec Jean-Luc Mélenchon n'est pas motivé par autre chose que par une différence de statut qu'elle dénonce comme la cause de l'absurdité de la rencontre (« ce débat n'a pas de sens », extrait n°1, l. 1), puisque cela ne semble pas poser problème lors de la confrontation avec cet autre contradicteur.

Marine Le Pen, en attaquant l'une des conditions qu'elle juge nécessaires à la réalisation du débat, bloque l'échange au niveau méta-discursif. En effet, l'attaque de la place institutionnelle de Jean-Luc Mélenchon crée un problème au niveau du cadre interactif, qui doit être résolu pour que l'on puisse entrer dans le vif du débat d'idées politiques. La présidente du Front national attire l'attention du public sur le débat en tant que genre aux conventions établies puisqu'elle motive son refus de débattre par sa propre définition du débat, qui veut que les interlocuteurs soient de même statut.

On peut alors se demander si notre corpus de travail peut être ou non qualifié de « débat », puisque l'interaction se retrouve bloquée au niveau des paramètres du cadre interactif. Plusieurs éléments permettent d'en douter. Premièrement, comme on l'a vu, le débat est censé être caractérisé par un but d'information et une dimension polémique. Dans notre corpus, Jean-Luc Mélenchon tente désespérément de satisfaire l'objectif informationnel du débat en redirigeant l'interaction sur des sujets d'actualité, mais il se heurte à un mur. Marine Le Pen refuse fermement de s'engager sur un autre sujet que celui du débat lui-même.

Deuxièmement, selon la définition du débat de Patrick Amey, le protagoniste est censé chercher à faire changer d'avis son opposant. Toutefois, on constate dans ce débat que Marine Le Pen ne semble pas avoir la moindre intention de rallier Jean-Luc Mélenchon à ses opinions. Par contre, bien qu'elle refuse catégoriquement de s'exprimer sur des sujets d'actualité, Le Pen cherche tout de même à gagner la sympathie du public et par conséquent, à rallier les indécis à son camp. Cela dit, elle ne va pas tâcher de gagner de nouveaux électeurs d'une manière traditionnelle en proposant un programme électoral. Au contraire, elle va tenter de remporter cette confrontation en disqualifiant son adversaire au point de vue personnel. Ainsi, on remarque que la stratégie de Marine Le Pen consistant à contester la place institutionnelle de son adversaire politique dirige le débat sur la relation entre les candidats et sur les paramètres de l'interaction. La forte présence des pronoms personnels « je » et « vous » atteste de cette orientation du débat.

A la fin de l'émission, l'animateur, David Pujadas, confirme ce doute quant à l'appellation de cette interaction : « c'est terminé pour ce débat qui n'en était pas vraiment un » (23 :37). De plus, comme on l'a dit, ce débat particulier a fait couler beaucoup d'encre dans les médias, notamment parce qu'il ne correspond pas à ce que le public attend habituellement d'un débat télévisé. Ces qualifications de « non-débat » (*France Soir*, 25 février 2012) et de « vrai-faux débat » (*20 minutes*, 24 février 2012) retrouvées dans la presse et dont on a parlé dans la présentation du corpus démontrent que le débat est un genre fortement ritualisé. En effet, les téléspectateurs ont des idées préconçues sur ce qu'est un débat télévisé, ainsi, dès que l'interaction qu'ils voient à l'écran n'est pas conforme à leurs attentes, ils ont tendance à l'exclure du genre « débat télévisé », ce qui explique les appellations de « non-débat », « faux-débat » ou encore « débat impossible ». Toutefois, même si le débat porte plus sur le niveau méta-discursif que sur des thèmes d'actualité politique, nous souhaitons affirmer que la rencontre Le Pen-Mélenchon diffusée le 23 février 2012 appartient tout de même au genre du débat télévisé. En effet, ce n'est pas parce qu'il y a un refus d'entrer dans le vif des thèmes d'actualité qu'il n'y a pas pour autant confrontation. En effet, une réelle négociation a lieu dans notre corpus, même s'il s'agit d'une négociation identitaire plus que politique. De plus, la confrontation Le Pen-Mélenchon correspond plutôt bien aux définitions du genre du débat télévisé que l'on a proposées plus haut ; il y a bien confrontation de deux adversaires politiques aux statuts comparables (même si ce point est remis en question par Marine Le Pen) ; les réactions sur internet sur le « vrai-faux débat » prouvent que cet échange appartient à un genre hautement formalisé ; les deux candidats cherchent à gagner la sympathie du public dans le but éventuel d'obtenir les voix des indécis. La seule réelle différence entre ce débat et d'autres porte sur le contenu. Notre corpus est en effet plus un débat de forme, qu'un débat de fond. Toutefois, même si l'échange tourne autour des paramètres du cadre interactif, les enjeux de ce dialogue méta-discursif sont bien plus larges ; il s'agit d'affirmer ou de défendre sa légitimité dans la course à l'élection.

6. Conclusion

Pour conclure, on constate que malgré les caractéristiques généralement attribuées à la place institutionnelle (fixe, préexistante, etc.), cette dernière peut tout de même être contestée au sein d'une argumentation. Si la place institutionnelle est remise en cause, le bien-fondé du débat semble l'être également, car pour Marine Le Pen, les paramètres ne sont pas réunis pour qu'il y ait réalisation d'un débat sur des thèmes d'actualité politique. De ce fait, nous nous retrouvons tout au long de l'échange face à un débat de forme bien plus qu'à un débat de fond. David Pujadas souligne d'ailleurs ceci, en tentant de rappeler aux deux débattants les attentes du public de l'émission : « le téléspectateur [...] a envie lui qu'on aborde le fond des sujets » (14 :37).

Les deux hypothèses formulées en début de travail se sont vérifiées dans notre analyse. Toutefois, s'il y a contestation de la place institutionnelle, un blocage du débat n'est pas forcément nécessaire. En effet, bien que Marine Le Pen juge qu'un échange d'opinions

politiques ne soit pas concevable dans de telles conditions, il serait en réalité tout à fait possible d'imaginer un débat entre deux personnalités politiques ayant un statut différent. Alors, s'agit-il ici d'une excuse de la part de la candidate pour ne pas avoir à débattre avec son opposant ? Dans les médias, le comportement de Le Pen a souvent été interprété comme une manière de fuir la confrontation avec Mélenchon. Le candidat du Front de gauche l'a d'ailleurs affirmé lui-même au cours du débat : « elle regarde ailleurs parce qu'elle a peur » (18 :22), et plus loin : « si j'étais un leurre vous n'auriez pas si peur » (19 :05). Il aurait donc été intéressant de vérifier nos hypothèses avec un autre corpus pour voir si, lorsqu'il y a contestation discursive de la place institutionnelle, le débat est lui aussi bloqué au niveau des paramètres du cadre interactif.

7. Bibliographie

- AMEY, Patrick (2009), *La parole à la télévision : Les dispositifs des talk-shows*, Paris, L'Harmattan.
- FILLIETTAZ, Laurent (2002), *La parole en action. Eléments de pragmatique psycho-sociale*, Québec, Nota Bene, Chap. 1 et 5, pp. 27-56 et 219-292.
- FLAHAULT, François (1978), *La parole intermédiaire*, Paris, Seuil, chap. 4 et 5, pp. 101-152.
- NEL, Noël (1989), « Éléments d'analyse du débat télévisé », *Études de communication* 10, pp. 83-92.
- NEL, Noël (1990), *Le débat télévisé*, Paris, Armand Colin.
- ROULET, Eddy (1985), *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Lang.
- ROULET, Eddy, FILLIETTAZ, Laurent et GROBET, Anne (2001), *Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours*, Berne, Lang, chap. 3 et 6.
- ROUYEYROL, Laurent, MAURY-ROUAND, Claire, VION, Robert et NOËL-JORAND, Marie-Christine (2005), « A linguistic toolbox for discourse analysis : towards a multidimensional handling of verbal interactions », *Discourse Studies* 7.3, pp. 289-313.
- VION, Robert (1995), « La gestion pluridimensionnelle du dialogue », *Cahiers de linguistique française* 17, pp. 179-204.
- VION, Robert (1996), « L'analyse des interactions verbales », *Les Carnets du Cediscor* 4, pp. 19-32.